L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 JUILLET 1847.

[illegible] ABEILLE ... PAR [illegible] ... rue [illegible] ... Camp ...

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 JUILLET 1847.

☞ [illegible] du rapport du Conseil ... de l'Histoire des Girondins ... avons commencé hier ... qui possède les nouvelles de l'intérieur ... heureusement par un intermédiaire.

Plus on y réfléchit ... [illegible] ... qui nous ... du général Scott ... [illegible] ... qui ne le ... [illegible]

Cependant, nos troupes restent [illegible] à Puebla ... les Mexicains un [illegible] ... Mexico doit, à l'heure qu'il est, se ... ses états, comme cela ... qu'on peut appeler l'élite de ses ... Toute la gent portant sabre ... bition, s'est toujours réunie ... Eh bien! on peut dire ... de s'essayer contre nos forces qui ne sont pas assez considérables pour lui faire ... échec ... complet; et, peut-être est-ce à son influence qu'il faut attribuer l'espèce de terreur que fait éprouver la réception des ... général Scott.

Sans doute il n'en serait pas de même, si le commandant en chef de nos troupes, au lieu d'en être réduit à compter sous ses drapeaux moins de dix mille hommes, avait les vingt mille dont l'Union a fait tant de bruit. En les dispositions étaient bien différentes surtout si, au lieu de laisser le général Taylor languissant ... à Monterey, on lui eût donné réellement les dix mille hommes tant promis par le journal officiel, et qu'on lui eût enjoint d'opérer sa jonction avec son collègue sous les murs de Mexico. Si les traîneurs de sabre de cette capitale eussent vu devant eux trente mille hommes commandés par un habile général et par un héros, ils se seraient montrés bien autrement traitables qu'ils ne peuvent l'être en ce moment, où ils ne sont menacés que de dix mille hommes dont les plus voisins sont encore à quatre-vingt-dix milles environ de leurs remparts. Appuyées d'une nombreuse armée, les propositions de paix avaient une valeur réelle et décisive; dépourvues de ce prestige de terreur, elles courent grand risque d'être traitées comme sans conséquence. L'Administration qui a la prétention de diriger elle-même l'ensemble des opérations, aurait bien dû y songer, disposer mieux ses ressources et les faire arriver à un moment précis pour frapper un grand coup. Mais il fallait pour cela du coup d'œil et de la prévoyance. Or jusqu'à ce jour, cela ne s'est guère trouvé chez l'Exécutif.

Notre correspondant de Bravos, en l'absence de nouvelles positives, nous fournit un on dit de quelque intérêt.

"On dit et on croit généralement, nous écrit-il, que le général Taylor a fait savoir au gouvernement qu'il n'a pas San Luis de Potosi. Il profitera de ce temps d'inaction pour aller rendre visite à sa famille. Pour ma part, je crois fort à cette rumeur, et je pense que d'ici à deux mois vous aurez la joie de saluer le vainqueur de Buena Vista."

Texas.—Le voyageur Yacht, arrivé hier de Galveston, nous a apporté les journaux de cette ville jusqu'au 6 courant.

L'anniversaire de l'indépendance a été célébré à Galveston avec un assez grand éclat.

La goélette Star, partie de Tampico le 30 juin, est arrivée à Galveston le 5. Elle n'a apporté aucune nouvelle; et cela nous porterait à croire que le récit, relatif à la mise en liberté du colonel Cassius M. Clay, et des majors Borland et Gaines, n'était qu'un faux bruit.

Les immigrants germains arrivent au Texas en nombre considérable.

La récolte présente l'apparence la plus favorable. Celle du maïs qui est presque achevée, dépasse toutes celles des années précédentes, et ce grain est à très bon marché. La canne à sucre est superbe dans le comté de Brazoria; deux cent mille acres au moins ont été consacrés cette année à cette culture dans ce seul comté. Les produits seront beaux. Le coton avait un peu souffert de la sécheresse, mais il est probable que les dernières pluies lui auront fait grand bien.

L'Écho de la Pointe-Coupée.—Un nouveau journal, anglais et français vient de paraître à la Pointe-Coupée, sous le titre de l'Écho. Il promet de s'occuper activement des affaires de la paroisse. Il soutient les opinions locofocos. Il nous paraît du reste taillé sur un patron qui doit lui permettre d'être intéressant, même pour ses adversaires. Il a pour éditeur M. J. Jewell.

Géorgie.—La Convention whigue de la Géorgie qui s'est réunie le 1er courant, à Milledgeville, a désigné, ainsi que nous l'avions prévu, le général Clinch comme candidat au poste de gouverneur, et recommandé le général Taylor pour la candidature présidentielle.

Mme Pico [illegible] et M. Desrabroux ... donner leur premier concert à New-York le ... Le Herald leur donne une ... des plus ... La cantatrice est un prodige et le baryton jouit d'une réputation européenne. Ces deux artistes, le dernier surtout qui est modeste et ne se surfait point, doivent être bien désolés de s'être adressés à un journal ... du Herald. Ils auront bien de la peine à ne point succomber sous un pareil pavé.

Importance d'un vote.—Les dernières élections congressionnelles de la Virginie présentent un exemple frappant que peut avoir même un seul vote; M. Dromgoole l'a emporté par une majorité de 17 voix, M. Fulton l'a, triomphé que par 6 voix, M. Bocock par 2; et M. Flournoy par une seule. Une seule voix pouvait modifier ce dernier résultat; deux changeaient l'avant-dernier et les deux premiers étaient détruits par l'activité d'un seul électeur, quelque peu influent.

M. Vattemare. [illegible]—Il est arrivé hier matin, dit le Courrier des États-Unis du 1er courant, un ordre du secrétaire du trésor, autorisant le collecteur de la douane de New-York à laisser entrer, francs de droits, les ouvrages importés par M. Vattemare, pour être offerts aux États-Unis, comme don du gouvernement français et de la ville de Paris. C'est là une décision qui honore l'administration et que le Congrès ... a sanctionné ...

Une question scientifique ... Le législature de l'État du Connecticut vient de trancher la question de savoir quel est le véritable auteur de la découverte de l'insensibilité produite par l'inhalation de l'éther. Elle a proclamé ... que cette découverte appartenait au Dr. Horace Wells de Hartford, ... Connecticut.

[illegible]

Première Cour ... [illegible] ... Marshall et ... Daily ... Mary Costello, accusée de vol, la jury ayant déclaré ... décharge par le juge dans le ... jeudi.

Recorder par intérim ... Genois.—L'alderman Genois a rempli, actuellement par intérim, les fonctions de recorder, en l'absence de M. Genois ... Henry Money ... à la requête de Francis Rickert, qui l'accuse de vol; il a été renvoyé à la Cour Criminelle.—John Lyons, prévenu d'avoir enlevé une petite somme ... appartenant à M. Ra..., a été envoyé pour trois mois, à la maison de correction.—Amalio Ximenes, José Valilde, ... Perillo et Bolleroz les trois individus dont ... qu'il y a deux jours ... Ramon Flores, ... ont été arrêtés et ... Ils comparaîtront prochainement devant le recorder.

Recorder Seuzeneau.—M. Henry Ewell s'est présenté hier au bureau du recorder Seuzeneau, pour dénoncer ... Henry Bond, qui venait d'obtenir frauduleusement la ... remise d'une magnifique ... appartenant à M. Mathews Gellin ... en déclarant que la montre était réclamée par ce dernier. Un mandat d'arrêt ayant été décerné contre l'accusé, l'officier de police chargé d'exécuter l'ordre a trouvé ... Bond ... le l'entremise de ... compagnie de volontaires, qui s'organise pour le Mexique et dont Bond fait partie ... laquelle il ne s'attendait point ... à l'intervention du Recorder ... et l'accusé a été remis entre les mains de l'autorité.—Il est ... en attendant le jour de l'examen.

Recorder Baldwin.—Le célèbre général George Washington Dixon comparaissait ce matin devant le recorder Baldwin, sous la prévention de vagabondage. Triste retour des choses humaines! Que sont devenues les épaulettes Dixon, et par quels degrés en est-il arrivé à cet état d'abaissement qui rappelle l'antique Bélisaire! Dixon, pour tout dire en un mot, est ... sujet à la police, malgré son titre militaire et sa glorieuse épée. La maison de correction ... le ... de Dixon ... —Richard Brady, accusé d'avoir blessé M. Caldwell d'un coup de couteau à la figure, sera examiné ce matin; Joseph Burke, prévenu d'un vol de trente-deux piastres comparaîtra également ce matin devant le recorder.

Grand jury.—Le grand jury soumettra demain à 10 heures, son rapport au juge McHenry, avant de prendre congé de la Cour. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

Ossements humains.—Des ouvriers occupés à poser des tuyaux pour la compagnie du Gaz, ont trouvé hier, en creusant au coin des rues St-Anne et St-Claude, un crâne assez bien conservé et divers ossements détachés d'un squelette humain. Y aurait-il eu jadis un cimetière?

JUGEMENT ET MORT DE DANTON.

Suite et fin. (Voir l'Abeille d'hier.)

Le lendemain, les débats furent repris. Camille Desmoulins avait écrit dans la nuit à sa femme une dernière lettre. C'était le testament de son cœur qui se donnait l'amour avant de s'éteindre sous la main du bourreau.

Danton, rassuré par l'intérêt que le peuple lui témoignait, ressemblait moins à un accusé qu'à un [illegible] ... à la foule le signal de l'insurrection. Les fenêtres du tribunal étaient ouvertes. Danton prêtait l'oreille au murmure ... de la multitude autour des murs; il parlait d'un accent à être entendu hors de l'enceinte. Il poussait par moments de tels rugissements, que sa voix parvenait au-delà de la Seine jusqu'aux quais ... Les femmes ... comme ... —"Peuple," s'écriait Danton au public qui murmurait ... "vous me jugerez quand j'aurai tout dit. Ma voix ne doit pas seulement être entendue de vous, mais de toute la France!" Le tocsin de l'insurrection semblait battre dans sa poitrine; son geste écrasait les juges, les jurés, l'auditoire; la sonnette du président Hermann ne cessait de s'agiter pour imposer silence.—"N'entends-tu pas la sonnette?" lui dit-il une fois.—Président, lui répondit Danton, la voix d'un homme qui défend sa vie doit vaincre le bruit de ta sonnette."

A travers une lucarne de l'imprimerie du tribunal qui donnait sur le lieu des séances, plusieurs membres des comités assistaient invisibles à ce drame. Hermann et Fouquier-Tinville paraissaient déconcertés. La faveur publique revenait à Danton. Il écumait et redoublait d'insolence. Camille Desmoulins s'amusait comme un enfant à rouler des boulettes de papier dans ses doigts et à les lancer au visage de Fouquier-Tinville. Danton s'amuse lui-même jusqu'à imiter cette puérilité indigne de lui et du mot ...

On ramena les accusés dans leur cachot. Le comité de salut public alarmé n'osait pas supporter un plus long procès ... l'interrompre. La loi exigeait que les débats durassent au moins trois jours. La séance du lendemain pouvait être l'acquittement et le triomphe des dantonistes. Une circonstance fatale servit l'impatience du comité.

Les détenus du Luxembourg, pleins de confiance dans la force d'opinion de Danton, résolurent de profiter de l'émotion causée par son procès pour conspirer un mouvement dans le peuple, renverser la tyrannie et échapper à la mort. Une conférence nocturne eut lieu dans la chambre du général Dillon; entre Chaumette et quelques-uns des principaux prisonniers. Ils s'étaient concertés avec quelques hommes du dehors. La femme de Camille Desmoulins devait se jeter au milieu du peuple, soulever la multitude par sa beauté, par sa douleur et par sa voix, et l'entraîner contre la Convention. Antonelle, ancien président du tribunal révolutionnaire, était informé du complot.

Un ... nommé Laflotte le révéla; Saint-Just le fit ... à la Convention; Billaud-Varennes lut la lettre de Laflotte; la Convention décréta que tout prévenu de conspiration qui résisterait ou insulterait à la justice nationale serait mis à l'instant hors des débats et privé de son droit de défense. Vadier, Amar et Voulland, membres des comités, coururent à l'instant porter à Fouquier-Tinville le décret, ou plutôt l'arrêt de mort des prévenus. "Fouquier lit ce décret devant les jurés. Danton se lève.—" Je prends à témoin l'auditoire que nous n'avons pas insulté le tribunal." L'auditoire confirme, par ses applaudissements l'assertion de Danton. La foule indignée s'agite et se presse comme pour enlever les accusés. Si la femme de Camille Desmoulins eût paru, ... arrivée dans la nuit, si elle eût donné par sa présence une voix et une passion plus à ce tumulte, les accusés étaient sauvés et le comité vaincu.

Mais tout se calma dans l'impuissance. Danton essaya en vain de protester encore.—"Un jour, s'écria-t-il, un jour la vérité sera connue. Je vois de grands malheurs fondre sur la France. Voilà la dictature!" Puis, apercevant au fond d'un couloir Amar et Voulland, deux affidés de Robespierre qui épiaient la scène:—"Voyez," dit-il en les montrant du poing, "voyez ces lâches assassins; ils ne nous quitteront qu'à la mort."—Les scélérats! s'écria Camille Desmoulins, non contents de m'égorger, moi, ils veulent encore égorger ma femme!"

Le tribunal leva la séance. Le lendemain, les trois jours étant écoulés, on déclara les débats fermés. Camille Desmoulins, se cramponnant à son banc, ne put être emporté que de vive force.

Les jurés se rassemblèrent, délibérèrent longtemps, ... pendant la délibération avec les ennemis des accusés. Une anxiété terrible pesait sur leur conscience. Aucun d'eux ne croyait au crime de Danton; tous croyaient à ses vices et à sa puissance. La majorité semblait indécise. Des colloques animés s'établissaient entre eux pour s'arracher les uns aux autres la vie ou la mort de ces hommes. Souberbielle, ... un des accusés, s'agitait entre tous. Il aimait Danton; il respectait Robespierre. Il adorait par-dessus tout la république. Dans l'agitation de ses pensées, il se promenait à pas interrompus dans un corridor qui précédait la salle des délibérations. Un des collègues de Souberbielle, Topino-Lebrun, l'aborde.—Eh bien! Souberbielle, lui dit Lebrun, que penses-tu de ce qu'ils ont fait? Cette affaire terrible ... ? ...—Qu'en as-tu ...? répond Souberbielle.—Et moi, j'ai médité, reprend le juré ... lui demande Souberbielle ... je n'ai pas ... qui doit ... Les ... nous ont portés à une de ces heures où la justice ... ne plus laisser dominer que la politique. Nous ne sommes plus des jurés, nous sommes des hommes d'État ... Souberbielle, y a-t-il deux hommes? ... Le salut ... de la patrie ... de patriotisme ... Danton et Robespierre ... ne peuvent ... deux ... Robespierre ... Oui, répond Lebrun ...

Rentrés dans leur cachot pour attendre l'heure du supplice, les condamnés ... Hérault de Séchelles ... [illegible]

... La Révolution était un instinct chez lui, non une religion. Il s'en était ... le vent sert la tempête, en soulevant ... avec ses flots. Il ne ... d'elle que ... mouvement, non sa direction. Il en eut l'ivresse plus que l'amour. Il représenta les masses et non les supériorités de l'époque. Il en montra en lui l'agitation, la force, la férocité, la générosité tour à tour. Homme de tempérament plus que de pensée, élément plus qu'intelligence. Il fut homme d'État cependant, plus qu'aucun de ceux qui essayèrent de manier les choses et les hommes dans ce temps d'utopie, plus que Mirabeau lui-même, si l'on entend par homme d'État un homme qui comprend le mécanisme du gouvernement indépendamment de son idéal. Il avait l'instinct politique. Il avait puisé dans Machiavel ces maximes qui enseignent tout ce qu'on peut faire supporter de pouvoir et de tyrannie aux États. Il connaissait les faiblesses et les vices des peuples. Il ne donnait rien à leurs vertus. Il ne soupçonnait pas la vertu des gouvernements, car il ne voyait pas Dieu dans les hommes, mais le hasard. C'était un des ces adorateurs de la fortune antique, qui n'adoraient en elle que la divinité du succès. Il estimait sa valeur comme homme d'État, avec d'autant plus de complaisance que la démocratie était plus au-dessus de lui. Il s'admirait comme un géant au milieu de ces pâles ... utopies. Il était ... le seul ... Il s'étonnait de lui-même. ... Il se proclamait la seule ... de la République. Après avoir ... il ... avait ... le vice ... Il avait été poussé à l'outrage ... politique jusqu'au crime ... Le sang le suivait à la trace. Une ... horreur se mêlait à l'admiration qu'il inspirait. ... il s'était ... Il avait ... de fureur ... il était doux, clément ... Il avait les vices ... Il était ... de la Convention ... La Montagne ... [illegible]

... ALPH. DE LAMARTINE.

Conseil-Général.

Séance du mercredi 7 juillet 1847.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à l'ajournement.

M. Stickney a été appelé au fauteuil.

Membres présents: MM. Allan, Crozat, Holland, Stickney, Surgi, Thacker, Vandergriff, Wilder et Wray.

Absents: MM. Casquet, [illegible] et Zacharie, par congé.

Sur motion le Conseil procède par la voie du scrutin à l'élection d'un président. ... MM. Holland et Wray étant nommés vérificateurs du dépouillement, il résulte que de 10 votes M. Surgi en a obtenu 7, M. Stickney 2, et M. Crozat 1. Conséquemment M. Surgi est proclamé président du Conseil.

Le journal de la dernière séance est lu et approuvé.

Lecture est faite d'une résolution du Bureau de Santé, suggérant les mesures à prendre relativement à la fièvre de navire.

Sur motion de M. Wray elle est déposée sur le bureau sujette à l'appel du Conseil.

Rapports des Comités.

M. Wilder au nom du comité spécial auquel avait été référée la pétition du recorder des naissances et décès, ont l'honneur de rapporter la dite pétition ainsi que la résolution qui l'accompagne, et demandent à être déchargés de toute considération ultérieure.

(Signé) W. H. WILDER,
A. W. HAINES.

Résolu qu'à l'avenir il ne sera pas permis aux gardiens des cimetières de la ville et paroisse d'Orléans de laisser inhumer aucun corps à moins que le certificat du médecin ne soit légalisé par le recorder des naissances et décès pour la ville et paroisse d'Orléans, sous peine d'une amende qui ne sera pas moindre de vingt et n'excédera pas cinquante piastres pour chaque contravention, recouvrable par devant tout tribunal compétent; une moitié de la dite amende devant être au profit du dénonciateur, l'autre moitié au profit de l'Hôpital de Charité de la ville de la Nouvelle-Orléans; bien entendu que le recorder légalisera le certificat du médecin, sans prélèvement d'aucun honoraire.

Sur motion de M. Stickney le rapport est adopté.

Après dispense des règles la résolution est prise en considération.

Sur motion de l'adopter, l'appel nominal résulte comme suit:

Oui—MM. Casquet, Holland et Wilder—4.

Non—MM. Allan, Crozat, Stickney, Thacker, Vandergriff et Wray—6.

La motion est perdue et la résolution est rejetée.

M. Thacker, président du comité sur les Cours et prisons, présente le rapport et la résolution qui suivent:

Le comité sur les Cours et prisons ayant examiné le compte de John L. Lewis shérif, pour l'entretien des prisonniers de paroisse se montant à $622 63, et aussi le compte du dit shérif pour des vêtements et des couvertures fournis aux dits prisonniers et des matériaux à l'usage de la prison de paroisse se montant à $251 06, a l'honneur de rapporter qu'après examen des dits comptes il les trouve corrects, et en conséquence le comité a l'honneur de vous soumettre la résolution ci-annexée et d'en recommander l'adoption.

J. S. THACKER,
JOHN E. HOLLAND,
L. SURGI.

Résolu que conformément à la 5me section de l'acte intitulé "un acte pour établir le jury de police dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le 27 mars 1846, les municipalités paieront sur le mandat du maire à John L. Lewis, shérif, la somme de $873 69 pour l'entretien des prisonniers de paroisse et pour des vêtements, &c. fournis aux dits prisonniers, et des matériaux achetés à l'usage de la prison de paroisse, et que les dites municipalités paieront cette somme dans la proportion suivante:

Municipalité No 1	43 42	pour cent.
" No 2	47 74	"
" No 3	8 84	"

Sur motion le rapport est adopté.

Après dispense des règles la résolution est adoptée.

Ordre du jour.

Le Conseil s'occupe de l'ordonnance présentée par M. Holland, dans la séance du 23 du mois passé, conçue ainsi qu'il suit:

Ordonnance pour régler la fabrication, le poids et la vente du pain, dans les limites des trois municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le Conseil Général ordonne ce qui suit:

Article 1er.—Toute personne engagée ou devant s'engager dans le commerce de la boulangerie, soit par elle-même, soit en employant toute autre personne pour faire ce commerce à sa place dans la ville de la Nouvelle-Orléans, devra faire une déclaration de ce fait ou de cette intention au bureau du Maire, et y faire enregistrer son nom dans un livre tenu à cet effet.

Art. 2.—Tout boulanger devra, sur tous les pains faits de farine de blé qu'il fera ou fera faire, vendra ou fera vendre ou destinera à la vente, faire estamper d'une manière nette et lisible les initiales de ses noms et surnoms ou toute autre marque particulière et distincte, et il sera du devoir des dits boulangers de faire connaître leur étampe ou marque respective au bureau du Maire, et cette marque sera inscrite en regard de son nom, dans le livre ci-dessus.

Art. 3.—Les boulangers ou autres personnes faisant le commerce de la boulangerie, devront faire le pain de farine de blé à raison de ... poids qui est fixé dans la présente ordonnance, ou qui pourra être fixé dans toute autre ordonnance adoptée par le Conseil-Général.

Art. 4.—Les boulangers, épiciers et autres personnes vendant du pain ou l'offrant en vente, seront tenus d'avoir des balances et des poids vérifiés par l'étalon légal.

Art. 5.—Il est défendu à tout boulanger ou à toute autre personne faisant le commerce de la boulangerie, ainsi qu'à tout épicier ou détaillant, de fabriquer, vendre ou offrir en vente aucun pain d'un poids moindre de celui prescrit par ... sous peine d'une amende de cinq piastres et de la confiscation de tous les pains n'ayant pas le susdit poids.

Art. 6.—Les pains devront être de deux qualités; ceux de la première qualité devront être faits de farine de blé superfine et compose No. 1; ceux de la seconde qualité devront être faits de farine inférieure en qualité, mais aussi saine que la première et marqués No. 2.

Art. 7.—Les boulangers ou autres personnes faisant le commerce de la boulangerie ne pourront vendre ou offrir en vente que des pains pesant une, deux ou trois livres, ... sous peine d'une amende de cent piastres pour chaque contravention.

Art. 8.—Tout boulanger ou toute autre personne faisant le commerce de la boulangerie, comme il est dit ci-dessus, fera peindre son nom sur chacun des côtés extérieurs de la couverture de ses charrettes à pain, en lettres de 4 pouces au moins, et pour le pain vendu dans des paniers ou autrement, ils feront peindre leur nom sur une plaque de fer blanc, en lettres de deux pouces au moins, et cette plaque devra être convenablement assurée sur la partie extérieure desdits paniers, sous peine d'une amende de $10 ni plus de $50 pour chaque contravention, recouvrable par devant tout tribunal compétent, une moitié au profit de l'inspecteur de pain de la municipalité où aura lieu la contravention, et l'autre au profit de l'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans.

Art. 9.—Toute personne qui fera, étampera ou vendra, ou qui fera faire, étamper ou vendre du pain contrairement à l'esprit et à la lettre de cette ordonnance, ou qui vendra du pain de seconde qualité pour du pain de la 1re, ou qui vendra, ou offrira en vente un pain ou des pains d'un poids moindre que celui qui sera fixé par cette ordonnance sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de $15, et n'excédera pas $100 par chaque contravention, recouvrable par-devant tout tribunal compétent; une moitié au profit de l'inspecteur de pain de la municipalité où aura lieu la contravention, l'autre au profit de l'hôpital de Charité.

Art. 10.—Le Maire devra, immédiatement après la passation de cette ordonnance, et le premier lundi de chaque année, par la suite, nommer un inspecteur de pain pour chaque Municipalité, chargé d'inspecter et d'examiner au moins trois fois par semaine, dans les différents districts de la ville, le pain destiné à être vendu, afin de s'assurer s'il est fait de farine bonne et saine, s'il est étampé conformément à cette ordonnance, combien il pèse, et si son poids correspond au poids établi par cette ordonnance, et à cet effet, le dit inspecteur aura le droit, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, d'entrer dans les boulangeries, boutiques, magasins ou autres édifices quelconques, dans lesquels ... du pain ... ou se fera ... et le dit inspecteur ainsi que les officiers de police, ... de la ville et ... sont ... à arrêter et détenir tous boulangers ou autres ... esclaves ou libres, portant du pain par les rues pour être vendu, soit dans des paniers, charrettes ou autrement, et qu'après avoir inspecté et pesé le dit pain, le dit inspecteur ou officier trouve quelque, en tout ou partie, de l'étampe voulue, qu'il y a un déficit dans le poids, ou que le pain est de mauvaise qualité requise par cette ordonnance, il confisquera le délinquant, ou les délinquants, devant un ou deux juges de paix de la Nouvelle-Orléans, lequel déclarera le dit pain saisi et confisqué au profit de l'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans.

Art. 11.—Il devra, il sera du devoir des commissaires de police des divers districts de la ville et des marchés publics, d'examiner la qualité et l'étampe du pain offert en vente dans la ville, et de signaler les délinquants aux recorders de leurs municipalités.

Art. 12.—Tout commissaire de police des ... de cette ville ou des marchés, qui négligera de remplir les devoirs qui lui sont assignés par cette ordonnance, et qui ne fera pas un rapport exact de chaque contravention à ladite ordonnance qu'il pourra découvrir, sera, sur conviction, ... privé de son emploi par le Maire.

Art. 13.—Les dits inspecteurs auront droit à la moitié des amendes qui seront imposées par un tribunal compétent sur chaque contravention à aucune des dispositions de la présente ordonnance, et ne recevront aucune autre rémunération.

Art. 14.—L'imprimeur du Conseil ... est ... d'imprimer en français et en anglais 1000 exemplaires de cette ordonnance, ... des boulangers, ... [illegible]

[illegible]

JEUNE GARDE A CHEVAL.

[illegible] ... du Capitaine.

CONSTANT BACON, ... Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1847.

[illegible]

... dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 9 mai 1847, les autres ordonnances et parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent rapportées.

Sur motion, le Conseil s'occupe de cette ordonnance, article par article.

Le premier article est adopté.

Motion est faite d'adopter le second article.

M. Weider propose de différer indéfiniment sur le bureau l'ordonnance en entier, et réclame l'appel nominal sur sa motion.

MM. Allen, Crozat, Haines, Stickney, Thacker, Wilder et Wray votent dans l'affirmative—7 voix. MM. Gasquet, Holland et Vandergriff votent dans la négative—3 voix.

En conséquence l'ordonnance reste déposée sur le bureau indéfiniment.

M. Wilder motive son vote en ces termes:

"Je voterai volontiers en faveur de l'ordonnance si je n'étais d'opinion que le Conseil n'a d'autre pouvoir que celui de forcer les boulangers de donner du pain fabriqué avec de la farine fraîche et saine, et non d'en fixer le prix ou le poids.

(Signé) W. H. WILDER.

Sur motion de M. Holland le Conseil procède à voix au Conseil pour l'élection d'un ... des ... par ... du conduit des réclamations.

Après dispense des règles, M. Wray présente la résolution suivante, laquelle est adoptée:

Résolu qu'un congé d'un mois, à dater du jour de son départ, soit et demeure accordé à F. Charles Cuvellier, secrétaire du Conseil-Général, et que M. Emile Wiltz soit et demeure autorisé à remplir les devoirs de sa place pendant ce temps.

M. Holland, selon avis préalable, présente l'ordonnance suivante:

Ordonnance réglant l'inspection du bois de chauffage vendu dans les limites de la Nouvelle-Orléans.

Art. 1er. Il est ordonné par le Conseil général de la ville de la Nouvelle-Orléans que le 1er lundi de mai de chaque année, il sera élu par chaque Conseil municipal, un inspecteur de bois de chauffage; bien entendu que les inspecteurs maintenant en place y resteront jusqu'à ce que ladite élection soit faite et que leurs successeurs soient nommés; bien entendu aussi que le dit inspecteur ne fera pas le commerce du bois de chauffage.

Art. 2. Il est de plus ordonné que chacun desdits inspecteurs devra, avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, prêter serment par devant un des juges de paix de cette ville, de bien et fidèlement remplir les devoirs qui pourront lui être imposés en sa capacité et au mieux de ses connaissances faire exécuter les dispositions de la présente ordonnance ou de toute autre ordonnance ayant, pour objet d'amender la présente.

Art. 3. Il est de plus ordonné qu'il sera du devoir desdits inspecteurs, d'inspecter tout le *bois de chauffage* conduit par terre ou par eau, et exposé en vente dans les limites d'aucune des trois Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans ainsi qu'il y est pourvu ci-après, et chacun desdits inspecteurs aura le droit de nommer un député, des actes duquel il sera responsable et qui devra prêter le même serment que l'inspecteur lui-même; et lesdits inspecteurs feront savoir au Conseil général qu'ils ont nommé un député, et en donneront le nom, &c.

Art. 4. Il est de plus ordonné, &c., que l'unique rémunération de l'inspecteur, sera de dix sous par corde pour inspecter et mesurer chaque corde, et pour chaque quantité moindre qu'une corde, il recevra le même salaire que pour une corde, laquelle rémunération sera dans tous les cas payée par la personne ou les personnes emportant, ou exposant en vente le bois de chauffage ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Art. 5. Il est de plus ordonné qu'une corde de bois devra dans tous les cas contenir cent vingt-huit pieds cubes [mesure américaine.]

Art. 6. Il est de plus ordonné que tout bois de chauffage porté par terre ou par eau, exposé en vente dans les limites d'aucune des Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, devra avant d'être vendu, être inspecté et mesuré par l'inspecteur de la Municipalité dans les limites de laquelle le bois sera porté ou exposé en vente, (ou par son député). Et en conduisant le bois, il sera empilé d'une manière ... et complète, et tout bois taxé sera rejeté, le bois long et droit sera placé à la base de la pile et le bois court et tordu au sommet, et tout défaut dans la mesure sera supplée par le bois tordu, sera supplée à la discrétion de l'inspecteur.

Art. 7. Il est de plus ordonné qu'il sera du devoir de toute personne important du bois de chauffage dans les limites d'aucune des Municipalités de la ville, pour l'offrir en vente, de notifier l'inspecteur de bois de la Municipalité dans les limites de laquelle le bois sera porté ou vendu, dans le délai de 48 heures après l'arrivée du bois, sous peine d'une amende qui ne sera pas moindre de dix et n'excédera pas cent piastres.

Art. 8. Il est de plus ordonné que les propriétaires de toutes charrettes ou autres véhicules employés à transporter du bois pour le vendre dans les limites d'aucune desdites Municipalités, devront immédiatement après la promulgation de la présente ordonnance, faire étamper leurs charrettes ou véhicules par l'inspecteur de la Municipalité, dans les limites de laquelle ... propriétaires; et il sera du devoir du dit inspecteur de mesurer exactement la capacité de chaque charrette ou véhicule, et d'étamper d'une manière distincte en lettres d'un moins de deux pouces de haut, sur chaque côté de ladite charrette ou du véhicule, la capacité qu'il aura déterminé de la corde, soit une corde, trois quarts, une demie ou un quart de corde, et le dit inspecteur notera dans un livre qu'il tiendra à cet effet le numéro et la capacité de chaque charrette ou véhicule ainsi étampé par lui, le nom du propriétaire et le lieu de sa résidence, et l'inspecteur recevra du propriétaire de chaque véhicule, la somme de cinquante cents pour l'avoir étampé de la sorte.

Art. 9. Il est de plus ordonné, qu'en outre de l'étampe requise par l'article précédent, il sera du devoir de chaque propriétaire d'une charrette ou autre véhicule engagé à transporter du bois de chauffage dans les limites des Municipalités de cette ville, de faire peindre, sur une plaque de fer blanc les lettres blanches de deux pouces au moins, sur un fond noir, la désignation de la capacité de la dite charrette, etc, et de faire clouer ou river la dite plaque sur le côté gauche de chaque charrette ou véhicule, sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Art. 10. Il est de plus ordonné qu'il sera du devoir de tous propriétaires ou conducteurs de charrette ou autre véhicule engagé à transporter du bois de chauffage, comme il est dit ci-dessus, d'emporter le bois d'une manière nette et compacte dans la dite charrette, ou véhicule, au seul rang de bûches, lorsqu'ils porteront une demi-corde, trois quarts de corde ou une corde entière. Et aucune charrette ou autre véhicule engagé à transporter du bois de chauffage d'autre ... travers du fond de la dite charrette, etc, mais le bois reposera à plat sur le fond de la dite charrette, sous peine d'une amende de dix piastres, ni moins de $50 ni plus de $100 au plus pour chaque contravention.

Art. 11. Il est de plus ordonné que toute personne qui sera trouvée ayant l'étampe de sa charrette changée ou altérée en aucune manière, ou toute personne changeant ou altérant aucune étampe, sera, sur conviction du fait par-devant tout tribunal compétent, condamnée à une amende de cent piastres.

Art. 12. Il est de plus ordonné que toute personne faisant le commerce de bois de chauffage dans les limites des dites Municipalités, devra immédiatement après la promulgation de cette ordonnance, et par la suite dans les premiers dix jours de janvier, ou toutes les fois qu'une personne commencera le dit commerce, elle devra se rendre au bureau de l'inspecteur de la municipalité où réside la dite personne, et notifier le dit inspecteur de ce fait, et lui déclarer le nombre de charrettes ou véhicules qu'il emploie, sa résidence, etc., sous peine d'une amende de non moins de dix piastres ni plus de $100.

Art. 13. Il est de plus ordonné que les dits inspecteurs auront le droit d'arrêter toute charrette ou toute véhicule en contravention à aucune des dispositions de la présente ordonnance, et de ... de celle qu'elle est destinée à amender, et de conduire la dite charrette ou le dit véhicule au bureau du recorder de la Municipalité où la dite charrette ou le dit véhicule sera trouvé en contravention, pour y être détenu jusqu'à ce que telle amende qui sera imposée par un tribunal compétent soit payée.

Art. 14. Il est de plus ordonné que nul ne pourra vendre, du bois de chauffage, à moins que le dit bois n'ait été inspecté conformément à la présente ordonnance, sous peine d'une amende de cent piastres pour chaque contravention.

Art. 15. Il est de plus ordonné que toute personne engagée dans le commerce du bois de chauffage, ou tout propriétaire ou conducteur de charrette ou autre véhicule employé à transporter du bois dans les limites des dites Municipalités, qui contreviendra à aucune des dispositions de la présente ordonnance, ou toute personne résistant à aucun des inspecteurs dans l'exercice légal de leurs fonctions, ou refusant de permettre qu'on étampe sa charrette ... mesurée et étampée, ainsi que le requiert la présente, ... ou offrant en vente du bois de chauffage, n'ayant pas la mesure voulue par cette ordonnance, ou transportant du bois à ... charrettes non étampées, sera, sur conviction du fait par-devant tout tribunal compétent, condamnée à une amende qui n'excédera pas $100 par chaque contravention.

Art. 16. Il est de plus ordonné que toutes les pénalités qui seront imposées par suite de la violation ... de bois de chauffage, contre toute personne contrevenant aux dispositions de la présente ordonnance, seront imposées, moitié au profit de ... l'inspecteur ... ayant ... pour le profit de l'Hôpital de Charité de cette ville.

Art. 17. Il est de plus ordonné que chacun des dits inspecteurs devra tenir un ... dans lequel il ... [illegible]

[illegible]

M. Crozat présente ... motion de déposer l'ordonnance indéfiniment sur le bureau.

L'appel nominal sur ... cette motion ...

Oui—MM. Allan, Crozat, Haines, Thacker et Vandergriff—5.

Non—MM. Gasquet, Holland, Wilder et Wray—4.

La motion est adoptée.

Une heure et demie du soir.—M. Crozat fait la motion que le Conseil s'ajourne à mercredi, le 4 août prochain, 6 heures du soir.

L'appel nominal demandé par M. Holland sur l'adoption de cette motion, résulte comme suit:

Oui—MM. Allan, Crozat, Gasquet, Haines, Stickney, Thacker, Vandergriff et Wray—8.

Non—M. Holland—1.

La motion est adoptée, et le Conseil s'ajourne.

F. C. CUVELLIER, Secrétaire.

Marié à la chapelle St-Augustin, mercredi dernier 7 courant, par le révérend A. Duquesnoy, M. Jules Bruce à Mme Vve M. A. Hamman, née Fanny Dusuau, tous deux de cette ville.

Nlle-Orléans, 9 Juillet 1847.

☞ J. R. SAILLARD, qui a rempli pendant nombre d'années, la place d'assesseur de propriétés, s'offre aux suffrages des propriétaires de la première municipalité, pour la place d'assesseur.

Beaux Terrains, 1re Municipalité.

☞ Nous attirons l'attention des spéculateurs et capitalistes sur la vente des terrains annoncée par MM. Spear et Carman, aujourd'hui, à midi, à la Bourse St. Louis. La vente comprend 65 beaux terrains, depuis le Chemin du Bayou, jusqu'au canal Carondelet. (Voir les annonces.) 10juil

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 9 juillet 1847.

COTON.—Arrivé durant la semaine Louisiane et Mississippi 155 balles; Lac 20; Tennessee et North Alabama 621; Floride 436; Arkansas 7; Mobile 147; total 1,397 balles. Expédié en même temps pour Liverpool 10,354 balles; Havre 802; Hambourg 628; Divers 712; Trieste 2,880; New-York 1,599; Boston 388; Philadelphie 791; Baltimore 86; total 18,063 balles, laissant une réduction dans le stock de 16,665 balles, et en mains, y compris ce qu'il y a à bord de navires non-expédiés ce jour, un stock de 123,984 balles.

ÉTAT DU COTON.

1846 Sept 1er. Stock en mains		6,649
Arrivé durant la semaine	1,397	
Arrivé antérieurement	731,360	
		732,466
		739,075
Expédié durant la semaine	18,063	
Expédié antérieurement	597,118	
		615,181
		123,984

Depuis notre dernière revue il y a eu bonne demande pour le coton, les prix ont haussé de ¼c. par livre. Les ventes de la semaine s'élèvent à 10,000 balles, la majeure partie pour l'Angleterre. La demande s'est généralement portée sur les cotons Mississippi, dont l'approvisionnement diminue rapidement. Pour le North Alabama, la demande est moins active, cependant il y a plus de disposition à opérer de la part des acheteurs. Nous avons changé nos cotes.

Ventes:—[illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.

Inférieur	[illegible]	@	[illegible]
Ordinaire	[illegible]	@	[illegible]
Middling	[illegible]	@	[illegible]
Good Middling	9½	@	10
Middling Fair	10¼	@	10½
Fair	10½	@	11
Good Fair	11	@	[illegible]
Good and Fine	11½	@	12

TABAC.—Arrivé durant la semaine 3,126 boucauts. Expédié dans le même temps pour le Havre 709 boucauts; Hambourg et un marché 225; Livourne 596; Gênes 423; Cuba 1,270; New-York 135; Philadelphie 195, total 3,570 boucauts. Stock en magasin et à bord de navires 14,051 boucauts.

ÉTAT DU TABAC.

1846 Sept 1er. Stock en mains		17,605
Arrivé durant la semaine	3,126	
Arrivé antérieurement	43,406	
		46,532
		63,637
Expédié durant la semaine	3,570	
Expédié antérieurement	[illegible]	
		[illegible]
		[illegible]

Cet article est toujours ... bonne ... Les transactions pendant la semaine ... élevées à 2,000 boucauts ... Nous cotons ...

SUCRE.—Le marché ... pour le ... Le stock en vente est ... faible ...

SUCRE DE HAVANE.—Il ne se fait ... chose aux prix ...

MÉLASSE.—Les transactions ... au détail de 26 @ 30 c. par gallon ... selon la qualité. Le stock ...

WHISKEY.—Marché ... les ventes sont restreintes à ... et ... par gallon.

CAFÉ.—Ce marché ... [illegible]

FARINE.—Nous avons ... [illegible] ... Nous cotons Ohio et Illinois $5 25 @ 5 37½; St Louis $5 75 @ 5 82½ ... les ventes attendent les nouvelles d'Europe ...

PRODUITS DE L'OUEST.—Les affaires assez étendues ... depuis la publication de notre dernier rapport, mais les prix n'ont pas changé. Les quelques ventes de porc se sont faites de $16 25 @ 16 50 ... $13 50 ... Il n'est pas à notre connaissance qu'on ait traité sur le bœuf salé. Les dernières ventes ... de Lard ... Le Jambon vaut 8 @ 9 cts ... 12 cts la livre.

GRAINS.—Le marché au maïs a fléchi depuis notre dernière revue, les ventes ont été faibles, la grande partie a changé de mauvais temps, nous ... lons des transactions pour environ 75,000 boisseaux de 60 @ 70 cts; ... —Les transactions ont été modérées, elles se sont élevées à environ 4,500 boisseaux ... $1 10 @ $1 25 par boisseau.—AVOINES: Elles se vendent par petites parties de 43 @ 45 cts. par boisseau.—Il ne se fait rien en haricots.—La farine de maïs est abondante et les prix tendent à la baisse, il y a ... quelques ventes faites à $3 75. Une partie de 1,300 barils partiellement avariée ... rapporté à l'encan $2 87½ par baril.

CHANGE.—Il n'y a pas de changements à noter dans le cours du change. Il est comme la semaine dernière. Sterling 4½ @ 5½ pour cent de prime.—Francs 5f 35 @ 5f 40.—N.-York à 60 j ... escompte.—Traites à vue ... prime.

FRETS.—On ne trouve que peu de navires à fréter, presque tous ceux qui se trouvaient disponibles ayant été engagés. Le coton pour Liverpool a été frété à ... la farine 5s. 6d. Pour le Havre, le coton est pris à 1¼ cts. Quant au cabotage, le frêt est ... varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Silas Holmes, Myrick, pr New-York.
Sophia Walker, Grafton, pr Bristol.
Oneida, ... pr Liverpool.
John Cumming, Beight, pr Liverpool.
Barque Dedimo et Polly, Kilber, pr St-Thomas.
Harriet, Hawkes, pr Hambourg.
Alabama, Oxnard, pr Anvers.
Brick Pimlie, Thompson, pr la Havane.
Apalachicola, Schmidt, pr la Havane.
Martha, Bierly, pr Philadelphie.
Goélette Cyrus Chamberlain, Rance, pr Richmond.
Sloop Wm Ebbitt, Perry, pr Pensacola.
Steamer W. C. ..., ..., pr Mobile.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Yacht, Crane, de Galveston.
Auburn, Hoyt, de New York.
Capitol, Simpson, de Philadelphie.
Barque Rosse, Winterburg, de Bordeaux.
Brick Reindeer, ..., de la Mobile.
Goélette Old Hickory, ..., de St-Louis.
Harry of the West, McAdam, de St-Louis.
Eden, Hooper, du Bayou Sara.

MEMORANDA.

Le navire ... parti de la Nouvelle-Orléans ... pour Liverpool, a été ... à la latitude de ... longitude ...

... des navires et ...

... sont ... sur ...

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

[illegible]

CANDIDATS COMME ASSESSEURS.

Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. LOUIS EMILIEN CHARBONNET, comme candidat à la place d'assesseur de la première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. VICTOR DUVAL comme candidat à la place d'Assesseur de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. JOSEPH OLIVIER CHEVALIER, comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. JOSEPH DESRAVINES LAMBERT comme candidat à une des places d'Assesseur de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. FREDERICK PRÉVOST comme candidat à l'une des places d'Assesseur de la 1ère Municipalité.

☞ Veuillez annoncer que M. FELIX M. JACOTOT est candidat comme Assesseur de la première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. D. O. NADAUD, comme candidat à la place d'Assesseur de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. R. F. THEARD, comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. GERMAIN PLTIS, comme candidat à la place d'assesseur de la 3e Municipalité.

☞ Veuillez annoncer Mrs. EVARISTE WILTZ et J. A. SOMMEREAU, comme candidats aux places d'Assesseurs de la Municipalité No. 3.

☞ Veuillez annoncer M. P. L. MAILLOUX, comme candidat à la place d'assesseur de la Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. Louis MONTAMAT, comme candidat à la place d'assesseur, pour la troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. J. BEAUMONT LIVAUDAIS, comme candidat à la place d'assesseur de la Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. B. SCHEIP, comme candidat à la place d'assesseur de la 3me Municipalité.

☞ Veuillez annoncer que M. EMANUEL MAYRONNE, est candidat pour la place d'assesseur de la Municipalité No. 3.

AVIS.—Des soumissions cachetées seront reçues jusqu'au 15 juillet courant, pour la location de la maison, Washington, au bureau de Ambroise Duvarel, ... Voir ce dernier pour les conditions. 10juil—3t

POUDRE DE RIZ.

COMME plusieurs personnes se sont arrogé la vente exclusive de cet article, le soussigné se voit contraint de déclarer, par le présent avis, qu'il s'est démis le 5 juillet courant, du brevet pour la vente de la Poudre de Riz; et que le dit brevet est enregistré à la Cour du District des États-Unis pour le district de la Louisiane. A partir de ce jour, le soussigné maintiendra donc le plein et entier effet de cette obtention.

10 juil—3t. F. MAUBERRET, Parfumeur, No. 239, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine.

Marchandises convenables pour le marché mexicain, ayant droit au drawback.

UNE caisse casimir laine, satin laine et laine et coton.
Une caisse coutil rayé pur fil.
Une do do fil et coton.
Une do do coton fantaisie.
Une caisse satin fil blanchi, et mouchoirs fil et coton.
Une caisse soierie, contenant vestes pour gilets, soie et soie et coton, damas glacé pour robes, jacinthe glacé, levantine cannelée ombrée, gros de Naples couleurs unies, &c.
Une balle drap pour Pedro, satin noir et nouveautés.
Une balle drap vert, céleste, bleu foncé, café &c.
Une balle contenant une pièce coupe billard et d'autres draps couleurs assorties.
Une caisse nouveautés fil et coton.
Une caisse tableaux, 10 têtes de femmes, sujets religieux.
Autres caisses tableaux, assorties variées.
Une caisse ... de garnitures, ... caisse de bonneterie ...
Une caisse ... chemises ... cravates, ...
... caisse ... sabres dorés et courts, ... gravée, garnitures diverses.
Une caisse cloux à rapures et ... avec et sans ... pour ...
Une caisse contenant fils en fer ...
Une caisse chandeliers et ... en cuivre.
Une caisse lampes, ... candélabres ...
Une caisse tapis de table ...
Une caisse cardes à matelas, à coton et laine.
Une caisse chapeaux et ...
Une caisse peignes ... et ...
Une caisse assortie, épingles métalliques à ...

S'adresser à HEPBURN & TURPIN, No. 30, ... 10juil—3t

PATRIA.—La ... ancienne ... Victor Hebert ... 149 rue de Chartres.

LA PRESCIENCE ... VICTOR HEBERT, ... 149, rue de Chartres.

LES GIRONDINS—Par M. de Lamartine ... VICTOR HEBERT ... 149 rue de Chartres.

MOULINS A COULEURS.—Nous ... R. CLANNON, 40, Canal.

ZONDERTS à la geôle de police de la Municipalité No. 1—Augustine dite JUSTINE ... se disant appartenir à ... Les propriétaires ... sont requis de ... conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, le ... juillet 1847. M. HERNANDEZ, Jr. 10 juil—2sam—bu... Le chef de la garde

SALLE DE BAL DU JARDIN DE CARROLLTON. BAL DES PÈRES DE FAMILLE.

UNE liste de souscription est ouverte pour un Bal ... donné dans la dite salle ... juillet courant. S'adresser à M. D. Eglise ... Carrollton ...

AVIS.—On désire louer un ... de ... sujet. Il est ... S'adresser à P. A. LANAUZE, No 23, rue St. Anne.

DEMANDE D'UNE DOMESTIQUE.

ON demande à acheter ou à louer une NÉGRESSE, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et d'un bon caractère; s'adresser, rue de Chartres, No. 78. 9juil—2t

AVIS.—Les personnes qui ont acheté des lots vacants situés dans le faubourg Tremé ... que nous avons vendus les ... à la Bourse St-Louis, sont prévenues que les actes de vente sont prêts à recevoir leur signature au bureau de M. Lucien Hermann, notaire public, et sont par le présent requis d'aller les compléter. SPEAR & CARMAN, Encanteurs.

A LOUER—Une maison en briques, à deux étages avec dépendances, située rue Morgan, au coin de la rue de la Paix, ... Possession le ... novembre prochain.

Une autre maison en briques, à deux étages avec dépendances, située rue Morgan, contiguë à celle désignée ci-dessus. Possession pour le terme prochain.

... Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 24 rue St-Louis. 9 juil

☞ Pendant mon absence de la ville, EDOUARD BARNETT est mon agent dûment autorisé. J. M. WILSON.

DENDANT l'absence momentanée du consul ... M. F. W. FREUDENTHAL, No. 49, rue ... prendra charge du consulat.

ESQUISSES LOCALES.

LES Esquisses Locales, par un Louisianais, sont présentement en vente à la librairie de V. Hebert, 149, rue de Chartres. Prix: $1 50.

EN VENTE à la librairie de Victor Hebert, 149, rue de Chartres:
Le Chevalier Nolz, par Paul Féval.
La Chrysalide, par Alex. de Lavergne.
Les Perles-Mignons, par Bonneron.
Ces trois ouvrages forment la 8me volume de la Semaine Littéraire. ...

AGENCE DE LA SOCIÉTÉ ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLÉANS, Et Bureau de Placements, Rue St-Louis, No 23.

LES personnes qui ... les ... des travailleurs allemands ... sont priées de s'y adresser. La société n'exige rien pour les services de cette ... 1juil—1m

AVIS.—A une assemblée des assureurs tenue à l'... les résolutions suivantes ont été adoptées: ... à partir de ... GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

CIGARES DE LA HAVANE.—Un grand assortiment de toutes marques, ... LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

FARINE—1000 barils 'Quincy', ... à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co., 93, Magasins.

PATÉS COTES—... JOHN O. WOODRUFF, 93, rue des Magasins.

A VENDRE un débarquement du navire Fortune, venant de Bordeaux ... barriques vin rouge ... J. MAIGNAN ... rue St.-Louis.

A VENDRE du débarquement du navire ... de Bordeaux: ... J. MAIGNAN, 37, rue St-Louis.

LES ... AUX QUI SOUFFRENT DE RHUMATISME.—[illegible] ... de Hewes pour les muscles et les os ... En vente chez COMMEAU & Cos. No. 65, Tchoupitoulas ... Ils ont toujours ... de Bayeux ... hémorrhoïdes, &c. 7 juil—3t

Vermifuge Canadien de Wilner,

Agence, 131, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

☞ LA demande toujours croissante de ce remède ... propriétaires à établir une agence à la Nlle-Orléans pour la vente ... Des pamphlets ... en français seront délivrés gratis par les agents ...

Préparé par J. Wilner, Chimiste et pharmacien, à Hamilton, Haut Canada. Se vend en gros et en détail au dépôt du Bod. ... de Dalley No 131, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans. 18juin—1f

Vermifuge Canadien de J. Wilner & Co.

Dépôt chez DUPLANTIER & ... Enseignure Royale & Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse ... plus variées et les plus graves ... Il fait donc à tout prix expulser ces vers ... Wilner ... les ... qualités ... 12 nov.

F. V. RASPAIL.

LE Manuel annuaire de la santé de F. V. Raspail, "nouvelle édition" augmentée d'un rapport exact des poids et mesures anciens et nouveaux. En vente chez V. HEBERT, 149, rue de Chartres.

ECHO DES FEUILLETONS.

LE 7me numéro de l'Echo des Feuilletons, contenant "Les Trois Rouges," par Arsène Houssaye, vient d'arriver chez V. HEBERT, agent, 149, rue de Chartres.

L'IMAGE, revue mensuelle illustrée, paraissant à Paris tous les ... depuis le 1er janvier 1847. Chaque numéro contient 32 pages grand in-8o, ornées d'un grand nombre de gravures sur bois. Le prix de la souscription est de $2 50 par an. On souscrit à la librairie de Victor Hebert, 149, rue de Chartres. 9 juil

L'ILLUSTRATION, journal universel.—Les Nos 210 à 218 sont prêts à être délivrés aux souscripteurs. VICTOR HEBERT, agent, 149, rue de Chartres.

LE LIVRE DES FAMILLES, journal littéraire, historique, artistique et scientifique, etc., illustré avec un grand luxe typographique ... Chaque livraison se compose de 32 pages de texte à deux colonnes, ornées de 30 à 35 gravures, indépendamment d'un beau portrait ou sujet séparé. Le prix de l'abonnement est de $2 par an. On souscrit chez VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

Très important aux Négociants.

LES soussignés, propriétaires du journal espagnol La Patria, informent le public en général, et les négociants particulièrement, que la grande circulation de leur gazette parmi les Espagnols de cette ville, ainsi que dans les ports américains, en font un excellent intermédiaire, pour avertir les ventes de marchandises, les départs de navires, &c. &c. Les conditions sont très modérées. ALEMAN & GOMEZ, 62, Toulouse. 18 juin—1m

AVIS.

UNE personne pouvant donner de bons renseignements sur son compte, connaissant le français et l'espagnol, et bon comptable, désirerait trouver un emploi comme teneur de livres ... ou comme commis de ventes; il pourrait se charger de la correspondance ou de la gestion d'une pharmacie. S'adresser à M. DE CASTELLAN, Encoignure Royale et St-Louis.

Nourrice à louer.

A LOUER, comme nourrice, une jeune négresse âgée de 16 ans, très saine et sans enfants. Elle est aussi très bonne gardienne d'enfants. S'adresser à JOSEPH RAINPARÉ, rue des Remparts.

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART.

UN fonds de Grocerie, situé dans un des quartiers le plus populaire de la 3me Municipalité. S'adresser à Charles Adam, chez M. Ledée, épicier, ... encoignure Magazine et Lafayette.

CLOUS—300 barils ... en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SUCRE RAFFINÉ—175 barils, en barils, en morceaux et en poudre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

DENIMS—35 balles, en magasin, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CAFÉ JAVA—... sacs, 1re qualité, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

POIVRE—150 sacs poivre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CHANDELLES—100 caisses blanc de baleine, ... à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

THÉ—Impérial, poudre à canon, Pouchong & Hyson, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SUCRE HAVANE—35 caisses blanc supérieur, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

COUVERTURES pour esclaves, ... balles, ... en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SALERATUS—... en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CASSE—... en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SAC EN TOILE—5 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

FEVES de la Caroline, pois ... à vendre par LABORDE & Co., 78, Vieille Levée.

BOUCHONS ... à vendre par R. PALAMON, 182, rue Royale.

VIN de Champagne—100 paniers, ... en débarquement du navire Vesta, du Havre, à vendre par COURVOISIER, Encoignure Royale et Orléans.

50 caisses de 50 livres savon français, à vendre par R. PALAMON, 182, rue Royale.

SUCRE—... caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Orleans, à vendre par L. CANTIN, 32, Gravier.

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York. No 93, rue des Magasins. JOHN O. WOODRUFF, JAMES E. WOODRUFF.

COLLÈGE DE MANDEVILLE.

M. R. M. HARE, prévient ses amis et le public que par suite de l'incendie du Collège de Mandeville, qu'il vient de louer ... d'obtenir une maison dans cette région, un logement convenable, pour y établir ses élèves, il va passer les mois d'été à Cincinnati et se propose d'ouvrir le 1er novembre prochain, dans le centre de cette ville, un établissement pour la réception d'élèves pensionnaires ou externes. Il en donnera avis en temps convenable. 29juin—1m

ON DEMANDE.

UNE bonne domestique ... sachant faire le service de la table. S'adresser, No. 109, rue Bourgogne.

DÉPOT DES COUVERTURES DE GRANIER.

LES soussignés, agents de la manufacture ... de Granier, fils, de France, ont le plaisir d'annoncer aux habitants, marchands-commissionnaires et détaillants en général, qu'ils ont actuellement en débarquement, un grand assortiment de couvertures de Granier, de première qualité, ... Elles ... H. DE GOER & RIFFLARD, Seuls agents de Granier, 21, Magasins.

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ÉTAT.

AVIS est par le présent donné que les tableaux d'assessements des propriétés foncières et des esclaves de cette paroisse ... 3 sont ... au bureau des assesseurs, ... Conti et Bienville, et qu'ils y resteront exposés pendant trente jours, à partir du 10 juin jusqu'au 15 juillet 1847 inclusivement.

L'Hôtel de la Baie St. Louis

EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement que dans aucun autre dans le Sud. Les huîtres et les poissons y sont en abondance. On trouvera des billards et tout ce qu'il faut pour le promeneur à cheval, sur l'eau, pour pêcher, &c., &c. La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. ... F. O. A. LAVIE, propriétaire de l'Hôtel Conti. 28 mai—3m

JOSEPH R. BEARD, NOTAIRE; Successeur de Jacques Turgeaud. Étude No 39, rue des Magasins. Au Premier.

33 milliers Cigares de la Havane; Regalias, Coupones et Milliers, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 24, rue St-Louis.

FUSILS—Reçu par divers arrivages de France, 20 caisses d'excellents fusils, des meilleurs ateliers, à vendre à bas prix, par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins.

VEAUX CIRÉS—Caisses veaux cirés, français, de grandes dimensions, en débarquement et à vendre à bas prix par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins.

JUS de Citron très frais, en débarquement, et à vendre par H. BONNABEL, Pharmacien, Droguiste, rue Tchoupitoulas.

HUILE de Palma Christi, en baril, à vendre par H. BONNABEL, Droguiste, rue Tchoupitoulas.

POTASSE brute et raffinée, en caisses, à vendre par H. BONNABEL, Droguiste, rue Tchoupitoulas.

CONFITURES DE LA HAVANE.—... LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

AVIS.—La ... [illegible] ... V. ALLEIN, président.

A VENDRE.—BON MARCHÉ.

LE Hôtel et l'emplacement ... rues Bourbon et St-Louis ... S'adresser sur les lieux.

A LOUER—L'étage supérieur ... No 3, rue de la Commune ... DAVID G. GAIL, 21, Commune.

HOTEL DELMONICO, Broadway, New-York.—P. A. & L. DELMONICO ont l'honneur de prévenir ... qu'ils viennent d'ajouter à leur hôtel ... à la ... européen. New-York, le 16 juin 1847.

MACHINE A LATTES, patentée.—Cette machine, d'invention toute récente, est maintenant en pleine opération et peut donner 12,000 lattes par jour. ... Ou s'adresser ... GRAY & CAMPBELL, 41, Slave ...

Livres de droit et de littérature.

A VENDRE à l'amiable pour environ ... volumes ... S'adresser à J. F. PEPIN, ... Passage de la Bourse.

LE soussigné devant partir de la Louisiane ... pour France, a chargé comme ... de ... M. Dominique ... J. F. PEPIN, Encoignure Conti et Passage de la Bourse.

A VENDRE à l'amiable, ... approvisionnée de bonnes liqueurs ... S'adresser à l'encoignure des rues Dauphine et St-Philippe.

ON demande à louer une petite maison ... WM. ARMSTRONG, 4 ... St. Anne.

CALLIGRAPHIE.

DE nouvelles classes s'ouvriront aujourd'hui chez MM. DOLBEAR, rue du Camp No. 32 ... heures A.M. et de quatre à sept à neuf heures P.M. En conséquence quiconque ... de la calligraphie ... à l'enquête.

PEINTURES, &c.—230 barils ... 3,000 livres vert de Paris; 2,000 do vert impérial; 3,000 do vert de gris sec; 10 barils terre de Sienne; 15 do ocre jaune; 10 do minium; 5,000 pieds carrés de ... 50 barils blanc de ... à vendre par F. P. LORD, 73, Vieille Levée.

AVIS.—La maison de commerce qui existait sous la raison de ANTOGNINI & CLARE est dissoute d'un commun accord; le sieur Antognini se charge de la liquidation ... E. ANTOGNINI.

CONSERVES ALIMENTAIRES.

LE soussigné vient de recevoir directement des conserves de St. Louis, qu'il offre à vendre aux prix les plus modérés:
Pâtés de foie, pâtés de perdreaux, pâtés de foie de canard;
do d'Escargots, pâtés de ...
Galantines de dindes, ... volailles;
Champignons au naturel, asperges, etc.;
Beurre frais au naturel, ...
Petits pois au naturel ...
Confitures, ...
Il a en outre un large stock de conserves provenant de même fabrique, ... aux capitaines de navires ... Il fournit des ... PERRON, Enc. Royale et Dumaine.

EN débarquement du navire LEONIDAS venant du Havre:—Saucissons de Lyon, 50 fromages Hollande, ... 25 fromages ... Gruyère, Pâtés ...
Nouvellement reçu de St-Louis, ... LEAN PERRE, Enc. St Pierre et Royale.

A LOUER une propriété située à Bayou St-Jean ... S'adresser ... M. A. Fred Bouligny ...

BUREAU A LOUER, rue du Canal, ... JOHN O. WOODRUFF & Co., 93, Magasins.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—M. ... rue ... No ... 29 juin.

CARGAISON DU BRICK NEW YORK. 1,300 barils chaux, en débarquement, à vendre par JOHN BAYMAN & Co., No 11, Magasins Rouges, ...

BLUE LICK.—En débarquement, 25 barils de cette eau ... à vendre par H. BONNABEL, Pharmacien, rue Tchoupitoulas.

GINGEMBRE ... à vendre par H. VALLS, 25, Commune.

CAFÉ—50 sacs Havane, ... LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, ... à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

CIGARES.—Grand assortiment des marques les plus célèbres de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

MIEL—Reçu, de la Havane, en barils de 8 gallons, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

FARINE—... en débarquement et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co., 93, Magasins.

GILETS de peau ... 50 douzaines ... JOHN BELLOW, Jr., 9, Canal.

MOUCHOIRS DE SOIE—En débarquement du ... JOHN BELLOW, Jr., 9, Canal.

BONNETERIE—A vendre par le soussigné ... 300 douzaines chaussettes ... JOHN BELLOW, Jr., 9, Canal.

CHAPEAUX—50 caisses chapeaux de soie ... JOHN BELLOW, Jr., 9, Canal.

MAGASINAGE—Au ... No 30, rue ... DE FOREST & Co.

CHARGEMENT de la goélette ... JOHN BAYMAN & Co., 11, Magasins Rouges, rue ...

THÉ—30 demi caisses impérial. 15 caisses ... NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

MAQUEREAUX—100 barils ... NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

SUCRE BOSTON—250 caisses ... NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

DIVERS—... Havane ... J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES Principe ... 470,000 Cigares ... J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

VANILLE—40 caisses ... J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

JUS ... J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

INDIGO—... J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

GRAINES ... de la Caroline ... WM. DINN, 11 Commune.

GRAINES FRAICHES de jardin ... WM. DINN, 11, Commune.

GRAINES FRAICHES—Par le Memphis ... de New-York ... WM. DINN, 11 Commune.

Articles convenables pour les ... [illegible]

SARDINES ... [illegible]